



**PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS ANNUEL DES 27 ET 28
AVRIL 2019 DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ
SYNDICALE ÉTUDIANTE**

Version Finale

Lieu

Conseil Régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches,
5000, boulevard des Gradins, Québec (Québec) G2J 1N3

Heure

9h00

1. PROCÉDURES D'OUVERTURE

1.1. Ouverture

1.1.1. L'ouverture est proposée à 9:23.

Proposée par le Conseil de Coordination

Appuyée par l'AEMSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

1.2. Animation

1.2.1. Pour La fin de semaine, que le présidium soit composé de Élisabeth Béfort-Doucet à l'animation et au senti, Geneviève Jacob aux tours de parole et François Desroches au secrétariat.

Proposée par le Conseil de Coordination

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Adoptée à l'Unanimité

1.3. Ordre du jour

1.3.1. Que l'ordre du jour soit le suivant:

1. Procédures d'ouverture

1.1. Ouverture

1.2. Præsidium

1.3. Adoption de l'ordre du jour

1.4. Adoption des procès-verbaux

2. Déroulement du 27 avril

3. Bilan

4. ASSÉ et mouvement étudiant

5. Avis de motion

5.1. Dépôt des avis de motion

5.2. Traitement des avis de motion

6. Élections

7. Finances

8. Varia

9. Levée

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'AECSF

Adoptée à l'unanimité

1.4. Adoption de procès-verbaux

1.4.1. Que l'on adopte le procès-verbal du Congrès des 27 et 28 octobre 2018.

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'AEMSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

2. DÉROULEMENT DU 27 AVRIL

2.1 Que la journée du 27 avril se déroule comme suit :

Heure	Salle congrès	Dortoir
10h-12h	Atelier « Histoire du mouvement étudiant » par Arnaud Theurillat-Cloutier.	
12h-12h45	Dîner	
12h45-13h45	Atelier « Histoire du féminisme à l'ASSÉ » par Élisabeth Béfort-Doucet	Luttes écologistes
13h45-14h	Pause	
14h-15h	Caucus non-mixte personnes blanches/personnes racisées	Structures (nationales/régionales; assos/comités, etc.)
15h-15h15	Pause	
15h15-16h15	Caucus non-mixte Homme/Femme/DOISG sur le féminisme	Démocratie directe, inclusion et décentralisation
16h15-16h30	Pause	
16h30-18h	« Laboratoire » de réflexion pour une nouvelle association étudiante nationale	

18h	Levée du congrès et souper.
	Réouverture du congrès à 9h le dimanche.

*Proposée par le Conseil Exécutif
Appuyée par l'AEMSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité*

3. BILAN

3.1 Que l'exécutif fasse une présentation de 10 minutes de ses activités, suivie d'une période de questions-réponses de 10 minutes.

*Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGEECLG
Adoptée à l'unanimité*

4. ASSÉ ET MOUVEMENT ÉTUDIANT

4.1 Que l'ASSÉ soit dissoute le 31 mai 2019.

*Proposée par : AFESH-UQAM
Appuyée par : AEAUM
Adoptée à majorité (23 pour, 3 contre, 7 abstentions)*

4.2 Que l'on tienne une plénière de 2h sur le thème *transition*.

*Proposée par : AEMSP
Appuyée par : AFESH-UQAM
Adoptée à l'unanimité*

Proposition privilégiée d'une pause de 15 minutes.

*Proposée par l'AGEECLG
Appuyée par l'AEÉH
Adoptée à l'unanimité*

4.3 Que l'on crée un comité ad hoc de transition sur l'avenir du syndicalisme étudiant combatif;

Que sa mission consiste à organiser des espaces de réflexion sur l'avenir du syndicalisme étudiant combatif;

Qu'il soit en charge de la gestion des fonds restants de l'ASSÉ suite à sa dissolution. Que ces

fonds soient utilisés dans le respect de la politique de dépenses de l'ASSÉ, et uniquement pour effectuer les mandats suivants :

- Organisation d'instances et d'espaces de réflexion inclusifs, tel qu'un regroupement national étudiant (RNE);
- Gestion du fonds légal;

Que ses procès-verbaux soient envoyés à toute association et personne le demandant via une liste courriel;

Que l'ensemble des facteurs associées à ses dépenses soient accessibles à toute association en faisant la demande, et qu'un bilan des finances faisant état des revenus et des dépenses selon les deux catégories ci-haut soit produit à chaque session et envoyé via une liste courriel;

Que les membres du comité soient Benoit Allard, Sarah Imbeault et Benoit Marchand;

Que d'autres personnes puissent être élues dans le comité lors du conseil de coordination du mois de mai;

Que le comité soit dissout le 31 mai 2020.

Proposée par la SOGEECOM

Appuyée par l'AGEBdeB

Proposition de mise sur table de la principale

Proposée par l'AEMSP-UQAM

Appuyée par l'ADEPUM

Adoptée à l'unanimité

4.4 Que l'on crée un comité ad hoc de transition sur l'avenir du syndicalisme étudiant combatif;

Que sa mission consiste à maintenir des liens entre les associations en l'absence d'association nationale combative, et à organiser des espaces de réflexion sur l'avenir du syndicalisme étudiant combatif;

Qu'il soit en charge de la gestion des fonds restants de l'ASSÉ suite à sa dissolution. Que ces fonds soient utilisés dans le respect de la politique de dépenses de l'ASSÉ, et uniquement pour effectuer les mandats suivants :

- Organisation de camps de formations et offre de formations dans les associations étudiantes;
- Aide à la mobilisation dans les associations étudiantes;
- Création et diffusion de matériel de mobilisation;
- Organisation d'instances et d'espaces de réflexion inclusifs, tel qu'un regroupement national étudiant (RNE);
- Gestion du fond légal;

Que son travail s'inscrive en solidarité avec les mobilisations suivantes :

- Luttes écologistes intégrant des perspectives anticapitalismes;

- Luttes antiracistes, anti-impérialistes et décoloniales;
- Luttes féministes intersectionnelles antipatriarcales;
- Luttes pour une éducation accessible, démocratique, émancipatrice, non marchande et gratuite;

Qu'il établisse des liens avec les différents groupes investis dans ces luttes;

Que le comité de transition puisse recevoir des dons des associations étudiantes, ainsi que des contributions volontaires lors des événements qu'il organise;

Que ses procès-verbaux soient envoyés à toute association et personne le demandant via une liste courriel;

Que l'ensemble des facteurs associées à ses dépenses soient accessibles à toute association en faisant la demande, et qu'un bilan des finances faisant état des revenus et des dépenses selon les cinq catégories ci-haut soit produit à chaque session et envoyé via une liste courriel;

Que les membres du comité soient Benoit Allard, Mathieu Desgroseilliers, Sarah Imbeault et Benoit Marchand;

Que d'autres personnes puissent être élues dans le comité lors du conseil de coordination du mois de mai;

Que le comité soit dissout le 31 mai 2020.

Proposée par l'AEMSP-UQAM

Appuyée par l'AGEBdeB

4.4.1 Proposition d'amendement d'ajouter :

Gabrielle Turpin sur le comité ad hoc de transition.

Proposée par l'AGEECLG

Appuyée par l'AEMSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

4.4.2 Proposition d'amendement de biffer les éléments suivants de la principale telle qu'amendée une (1) fois :

Que l'on crée un comité ad hoc de transition sur l'avenir du syndicalisme étudiant combatif;

Que sa mission consiste à ~~maintenir des liens entre les associations en l'absence d'association nationale combative~~, et à organiser des espaces de réflexion sur l'avenir du syndicalisme étudiant combatif;

Qu'il soit en charge de la gestion des fonds restants de l'ASSÉ suite à sa dissolution.

Que ces fonds soient utilisés dans le respect de la politique de dépenses de l'ASSÉ, et uniquement pour effectuer les mandats suivants :

- ~~Organisation de camps de formations et offre de formations dans les associations étudiantes;~~
- ~~Aide à la mobilisation dans les associations étudiantes;~~

- ~~Création et diffusion de matériel de mobilisation;~~
- Organisation d'instances et d'espaces de réflexion inclusifs, tel qu'un regroupement national étudiant (RNÉ);
- Gestion du fond légal;

Que son travail s'inscrive en solidarité avec les mobilisations suivantes :

- ~~Luttes écologistes intégrant des perspectives anticapitalismes;~~
- ~~Luttes antiracistes, anti-impérialistes et décoloniales;~~
- ~~Luttes féministes intersectionnelles antipatriarcales;~~
- ~~Luttes pour une éducation accessible, démocratique, émancipatrice, non-marchande et gratuite;~~

Qu'il établisse des liens avec les différents groupes investis dans ces luttes;

Que le comité de transition puisse recevoir des dons des associations étudiantes, ainsi que des contributions volontaires lors des événements qu'il organise;

Que ses procès-verbaux soient envoyés à toute association et personne le demandant via une liste courriel;

Que l'ensemble des facteurs associées à ses dépenses soient accessibles à toute association en faisant la demande, et qu'un bilan des finances faisant état des revenus et des dépenses selon les ~~enq~~ deux catégories ci-haut soit produit à chaque session et envoyé via une liste courriel;

Que les membres du comité soient Benoit Allard, Mathieu Desgroseilliers, Sarah Imbeault, Benoit Marchand et Gabrielle Turpin;

Que d'autres personnes puissent être élues dans le comité lors du conseil de coordination du mois de mai;

Que le comité soit dissout le 31 mai 2020.

Proposée par la SOGEECOM

Appuyée par l'AGEFLESH

Demande de la question préalable

Proposée par la SOGEECOM

Appuyée par l'AEMSP-UQAM

Adoptée à majorité (26 pour, 4 contre)

Procédure de vote sur l'amendement

Battue à majorité (6 pour, 26 contre, 3 abstentions)

Retour sur la principale telle qu'amendée une (1) fois

Proposition d'ajournement pour 53 minutes et 6 secondes

Proposée par l'AESS-UQAM

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Adoptée à l'unanimité

4.4.3 Proposition d'amendement pour ajouter à la principale :

Que l'on mandate Louis-Philippe Véronneau pour faire l'archive des documents de l'ASSÉ et qu'il y ait un montant alloué adéquat pour le rémunérer, en fonction du travail qu'il doit accomplir.

Proposée par l'ADEPUM

Appuyée par l'ADEPUL

Adoptée à l'unanimité

Retour sur la principale telle qu'amendée deux (2) fois

4.4 Que l'on crée un comité ad hoc de transition sur l'avenir du syndicalisme étudiant combatif;

Que sa mission consiste à maintenir des liens entre les associations en l'absence d'association nationale combative, et à organiser des espaces de réflexion sur l'avenir du syndicalisme étudiant combatif;

Qu'il soit en charge de la gestion des fonds restants de l'ASSÉ suite à sa dissolution. Que ces fonds soient utilisés dans le respect de la politique de dépenses de l'ASSÉ, et uniquement pour effectuer les mandats suivants :

- Organisation de camps de formations et offre de formations dans les associations étudiantes;
- Aide à la mobilisation dans les associations étudiantes;
- Création et diffusion de matériel de mobilisation;
- Organisation d'instances et d'espaces de réflexion inclusifs, tel qu'un regroupement national étudiant (RNE);
- Gestion du fond légal;

Que son travail s'inscrive en solidarité avec les mobilisations suivantes :

- Luttes écologistes intégrant des perspectives anticapitalismes;
- Luttes antiracistes, anti-impérialistes et décoloniales;
- Luttes féministes intersectionnelles antipatriarcales;
- Luttes pour une éducation accessible, démocratique, émancipatrice, non marchande et gratuite;

Qu'il établisse des liens avec les différents groupes investis dans ces luttes;

Que le comité de transition puisse recevoir des dons des associations étudiantes, ainsi que des contributions volontaires lors des événements qu'il organise;

Que ses procès-verbaux soient envoyés à toute association et personne le demandant via une liste courriel;

Que l'ensemble des facteurs associées à ses dépenses soient accessibles à toute association en faisant la demande, et qu'un bilan des finances faisant état des revenus et des dépenses selon les cinq catégories ci-haut soit produit à chaque session et envoyé via une liste courriel;

Que les membres du comité soient Benoit Allard, Mathieu Desgroseilliers, Sarah Imbeault,

Benoit Marchand et Gabrielle Turpin;

Que d'autres personnes puissent être élues dans le comité lors du conseil de coordination du mois de mai;

Que le comité soit dissout le 31 mai 2020;

Que l'on mandate Louis-Philippe Verroneault pour faire l'archive des documents de l'ASSÉ et qu'il y ait un montant alloué adéquat pour le rémunérer, en fonction du travail qu'il doit accomplir.

Proposition d'amendement d'enlever :

la candidature de Sarah Imbeault dans le comité ad hoc de transition.

Proposée par la SOGEECOM

Appuyée par l'AGEFLESH

Adoptée à l'unanimité

Proposition de scission de la principale telle qu'amendée trois (3) fois pour exclure le point :

Que son travail s'inscrive en solidarité avec les mobilisations suivantes :

- Luttes écologistes intégrant des perspectives anticapitalismes;
- Luttes antiracistes, anti-impérialistes et décoloniales;
- Luttes féministes intersectionnelles antipatriarcales;
- Luttes pour une éducation accessible, démocratique, émancipatrice, non marchande et gratuite;

Proposée par l'AGEFLESH

Appuyée par l'AEMSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Proposition d'amendement sur la scission pour ajouter à la scission

Qu'il établisse des liens avec les différents groupes investis dans ces luttes.

Proposée par l'AEMSP-UQAM

Appuyée par l'ÀÉÉH-UL

Adoptée à l'unanimité

Retour sur la principale telle qu'amendée trois (3) fois et scindée une (1) fois

Que l'on crée un comité ad hoc de transition sur l'avenir du syndicalisme étudiant combatif;

Que sa mission consiste à maintenir des liens entre les associations en l'absence d'association nationale combative, et à organiser des espaces de réflexion sur l'avenir du syndicalisme étudiant combatif;

Qu'il soit en charge de la gestion des fonds restants de l'ASSÉ suite à sa dissolution. Que ces fonds soient utilisés dans le respect de la politique de dépenses de l'ASSÉ, et uniquement pour effectuer les mandats suivants :

- Organisation de camps de formations et offre de formations dans les associations étudiantes;
- Aide à la mobilisation dans les associations étudiantes;
- Création et diffusion de matériel de mobilisation;
- Organisation d'instances et d'espaces de réflexion inclusifs, tel qu'un regroupement national étudiant (RNE);
- Gestion du fond légal;

Que le comité de transition puisse recevoir des dons des associations étudiantes, ainsi que des contributions volontaires lors des événements qu'il organise;

Que ses procès-verbaux soient envoyés à toute association et personne le demandant via une liste courriel;

Que l'ensemble des facteurs associées à ses dépenses soient accessibles à toute association en faisant la demande, et qu'un bilan des finances faisant état des revenus et des dépenses selon les cinq catégories ci-haut soit produit à chaque session et envoyé via une liste courriel;

Que les membres du comité soient Benoit Allard, Mathieu Desgroseilliers, Benoit Marchand et Gabrielle Turpin;

Que d'autres personnes puissent être élues dans le comité lors du conseil de coordination du mois de mai;

Que le comité soit dissout le 31 mai 2020;

Que l'on mandate Louis-Philippe Verroneault pour faire l'archive des documents de l'ASSÉ et qu'il y ait un montant alloué adéquat pour le rémunérer, en fonction du travail qu'il doit accomplir.

Adoptée à majorité (18 pour, 5 contre, 9 abstention)

Retour sur la principale telle qu'amendée trois (3) fois et scindée une (1) fois

Que le travail du comité ad hoc de transition s'inscrive en solidarité avec les mobilisations suivantes :

- Luttes écologistes intégrant des perspectives anticapitalismes;
- Luttes antiracistes, anti-impérialistes et décoloniales;
- Luttes féministes intersectionnelles antipatriarcales;
- Luttes pour une éducation accessible, démocratique, émancipatrice, non marchande et gratuite;

Qu'il établisse des liens avec les différents groupes investis dans ces luttes;

Proposition d'un temps de rédaction de 5 minutes

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AÉÉH-UL

Adoptée à majorité (22 pour, 1 contre, 9 abstention)

Proposition d'amendement de biffer

- Luites antiracistes, anti-impérialistes et décoloniales;

- Luites féministes intersectionnelles antipatriarcales;

Proposée l'AGEFLESH

Appuyée par l'ACSSUM

Battue à majorité (11 pour, 13 contre, 11 abstention)

Proposition d'amendement pour remplacer la proposition scindée par :

Qu'il établisse des liens avec les différents groupes investis dans :

- Les luites écologistes intégrant des perspectives anticapitalistes;

- Les luites antiracistes, anti-impérialistes et décoloniales;

- Les luites féministes intersectionnelles antipatriarcales;

- Les luites pour une éducation accessible, démocratique, émancipatrice, non marchande et gratuite;

Afin de prendre des mesures concrètes pour assurer l'inclusivité et la représentativité dans les instances décisionnelles et les espaces de réflexion.

Proposée par l'AGEECLG

Appuyée par l'AEÉH-UL

Adoptée à majorité (20 pour, 6 contre, 6 abstention)

Retour sur la principale scindée une (1) fois et amendée une (1) fois

Adoptée à majorité (16 pour, 8 contre, 11 abstention)

L'AGEFLESH, la SOGEECOM, l'AEAUM et l'ACSSUM notent leur dissidence.

Proposition dilatoire de passer au point 7. FINANCES

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'ADEPUM

Adoptée à l'unanimité

7. FINANCES

Considérant la dissolution de l'ASSÉ le 31 mai 2019 et la difficulté logistique que cela engendre pour le paiement des frais d'instances;

7.1 Qu'aucun frais ne soient facturés aux associations étudiantes et aux personnes observatrices pour leur participation à ce congrès.

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'AGEBdeB

Adoptée à l'unanimité

5. AVIS DE MOTION

6. ÉLECTIONS

8. VARIA

Motion Soleil au Conseil Exécutif pour l'organisation de ce congrès.

Proposée par la SOGEECOM

Appuyée par LAÉÉH-UL

Adoptée à l'unanimité

Motion Pas content contre tous les hommes blancs sans exception du congrès.

Proposée par l'AÉAUM

Appuyée par l'ACSSUM

Battue à majorité (8 pour, 10 contre, 11 abstention)

9. LEVÉE

9.1 Que le congrès annuel des 27 et 28 avril 2019 de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante soit levé à 15h11.

Proposée par l'ADEPUM

Appuyée par l'AGEBdeB

Adoptée à l'unanimité